II. Promouvoir le rayonnement de Paris et stimuler la création d'emplois pour tous.

Au cœur d'une des plus importantes agglomérations du monde, Paris dispose incontestablement de tous les atouts d'une grande métropole internationale, attirant nombre d'investisseurs, de visiteurs, d'artistes, d'étudiants et de chercheurs étrangers. Paris, moteur de l'économie francilienne, entend valoriser ces atouts pour stimuler la création d'emplois.

Accroître la compétitivité économique et créer des emplois suppose notamment l'émergence de nouveaux pôles économiques et de recherche, favorisant les synergies dans tous les domaines de la création. Il convient également de développer un tourisme – composante majeure de l'économie parisienne - respectueux de l'environnement qui soit à la fois source d'enrichissement culturel et générateur d'emplois.

A. Rééquilibrer l'emploi sur le territoire parisien et créer de nouveaux pôles économiques

Le développement économique les territoires du Nord et de l'Est parisien est une priorité, qui s'inscrit plus largement dans l'objectif de rééquilibrage de l'emploi au niveau régional. Le développement de l'activité dans ces quartiers doit être accompagné d'un effort accru en termes de diversification des emplois, de formation et d'insertion par l'économique.

De nouveaux sites d'accueil, de nouveaux pôles, seront aménagés sur les grandes réserves foncières de la Capitale. Ils accueilleront à terme une offre nouvelle de locaux, susceptible de répondre aux besoins des PME, des professions indépendantes, des activités de recherche et des grandes entreprises. Ce mouvement, inauguré à Paris Rive Gauche, dans le cadre du nouveau programme de la zone d'aménagement concertée approuvé en septembre 2003, sera poursuivi sur des territoires spécifiques (Portes de Paris, quartiers des gares..) et amplifié sur de nouveaux secteurs, en particulier dans le Nord-Est, en

liaison avec les projets des communes limitrophes de Saint-Denis et d'Aubervilliers.

Ces pôles de développement feront l'objet d'un aménagement de qualité défini dans le cadre d'un large débat public. Les principaux objectifs poursuivis et les principes qui prévalent, notamment pour la création d'emplois, sont définis dans le PLU par les « orientations d'aménagement localisées ».

B. Adapter les règles d'utilisation du sol aux réalités économiques et aux besoins de création d'emplois

Sur l'ensemble du territoire parisien, la modernisation du parc de bureaux et le renouvellement d'une offre de locaux en pied d'immeuble sont encouragés.

Le PLU propose un traitement plus équitable des quartiers parisiens en incitant à une plus grande mixité des fonctions urbaines, condition d'une réelle mixité sociale. Sur la majeure partie du territoire parisien intra-muros, à laquelle s'appliquent les dispositions réglementaires de la « Zone Urbaine Générale », il est fait usage des coefficients d'occupation du sol (COS) pour maîtriser la mixité des fonctions. Sont ainsi distingués :

- Un secteur situé au Nord, à l'Est et au Sud, où la volonté de mixité des fonctions se traduit par un traitement identique de l'habitat et de l'emploi. Ce secteur comporte un sous-secteur plus favorable à l'emploi comprenant des quartiers où le taux de chômage est très important, ainsi que les abords de certaines gares, de faisceaux ferrés ou de voies à grande circulation, territoires dans lesquels le bruit ou la pollution rendent la présence d'habitations difficile.
- Un secteur de protection de l'habitation, à l'Ouest et au centre, où la modernisation des immeubles accueillant déjà des emplois est néanmoins possible.

Les grands services urbains, qui regroupent notamment les installations liées aux transports ou à la logistique (voies ferrées, hangars...), les installations portuaires et les grands hôpitaux, bénéficient, quant à eux, d'une inscription dans une zone spécifique dite « Grands Services Urbains» (GSU.). Cette innovation

garantit le maintien dans Paris de fonctions vitales et renforce ainsi l'intérêt d'une implantation à Paris pour nombre d'entreprises.

Les pratiques professionnelles ont évolué dans tous les secteurs de l'économie : l'artisanat, le commerce, la petite industrie intègrent désormais un volet tertiaire important (comptabilité, marketing, gestion des flux et des stocks...) ; ou à l'inverse, des activités à forte valeur ajoutée intègrent des étapes de fabrication ou de petite production qui doivent être situées à proximité immédiate de la fonction de conception. Les conséquences de ces évolutions sont majeures. Les activités exercées dans les locaux désignés sous le terme de « bureaux » relèvent de logiques économiques diverses. Il est donc important de ne pas freiner leur développement, notamment dans les quartiers existants. Les dispositions du Plan Local d'Urbanisme sont adaptées à cet objectif.

Toutefois, dans certains sites de Paris, la création de bureaux pourrait porter préjudice à d'autres activités économiques dont la protection est nécessaire car la nature des emplois et les savoir-faire concernés sont précieux. Aussi, des garde-fous sont-ils prévus dans le règlement du PLU : préservation de l'artisanat et de la fonction commerciale dans certains sites : Grands Magasins, rues commerçantes, cités artisanales...Par ailleurs, les secteurs des faubourgs ont des caractéristiques de mixité habitat-emploi tout à fait particulières à Paris qu'il faudra à la fois préserver et promouvoir.

Enfin, des gisements d'emplois résident aujourd'hui dans des catégories d'activités pour lesquelles l'offre de locaux doit être volontairement soutenue. Il convient ainsi de favoriser le développement de sociétés de services aux entreprises (nettoyage, gardiennage...) ou de services à la personne (entre autres, personnes âgées, personnes à mobilité réduite...), ou encore le développement d'une nouvelle catégorie d'entrepreneurs appelés « professionnels autonomes ou indépendants » : formateurs, consultants, informaticiens, journalistes, photographes, graphistes, professions libérales..., travaillant sous des statuts très divers (travailleurs indépendants, travailleurs à domicile, contrats intermittents, salariés « portés »....).

Toutes ces activités requièrent des niveaux de qualification et de diplôme très divers. Leur implantation dans la Capitale contribuera à faire baisser la courbe du chômage et à offrir un niveau de services dont les entreprises et les Parisiens ont besoin. Les surfaces dédiées à l'emploi dans les territoires de projet

devront répondre à l'ensemble de ces besoins diversifiés (services publics, petites et moyennes entreprises, bureaux, services et hôtels industriels non polluants, etc...)

C. Favoriser les secteurs économiques les plus innovants

Deux phénomènes majeurs ont affecté l'emploi des Parisiens au cours de la période 1990-2000 : la forte augmentation du chômage et le fait que les Parisiens aillent, de plus en plus nombreux, travailler hors de la Capitale. L'activité parisienne est néanmoins largement soutenue par des secteurs qui concentrent à Paris compétences et talents.

L'attractivité de la Capitale repose, notamment, sur le fort potentiel en matière de recherche, publique et privée, et d'innovation, en particulier dans le domaine des biotechnologies et des nanotechnologies, dont le développement est étroitement lié au réseau exceptionnel des hôpitaux publics parisiens.

Alors que les emplois liés aux activités du « monde des affaires » se sont, en tendance, déplacés vers les communes proches de l'Ouest parisien, les activités de « matière grise », qui regroupent les activités intellectuelles et de recherche publiques et privée, et la création, au sens large, demeurent une spécificité marquée de la Capitale.

Elles fournissent aux entreprises un réservoir de productivité et un potentiel de croissance. L'effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie est considérable et devrait croître au cours des prochaines années.

Affirmer cette position de leadership au plan français, et, pour certains domaines, au niveau mondial, est une orientation forte du PLU.

Aussi, le développement de ce secteur doit-il être accompagné par une offre immobilière qui prendra en compte les spécificités de ces activités.

Par ailleurs, la Ville de Paris amplifie son effort pour renforcer son offre en matière d'immobilier d'entreprise d'initiative municipale en créant de nouvelles pépinières d'entreprises, des incubateurs et des hôtels d'activités. Les règles d'urbanisme sont adaptées ; ces établissements bénéficient du statut de « destination privilégiée » qui leur permet de disposer de la totalité des droits à construire disponibles sur leur terrain d'assiette.

Enfin, les technologies de l'information et de la communication offrent plus que jamais aux citoyens les possibilités d'un accès illimité à l'information, à la culture et à de nouvelles pratiques sociales. Paris entend également favoriser l'implantation et la création d'entreprises à haute valeur ajoutée par son soutien au développement du très haut débit sur l'ensemble de son territoire, indispensable à tous les secteurs économiques.

D. S'appuyer sur les points forts de l'économie parisienne

1. Permettre le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche

Les objectifs contenus dans le plan de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche (plan U3M), signé en octobre 2000, doivent être poursuivis : un vaste programme de développement et de remise à niveau des 8 universités parisiennes et de nombreux centres universitaires (INALCO, pôle « langues et civilisations », Ecoles d'architecture) sera mis en œuvre.

Dans le 13ème arrondissement, dans le nouveau quartier Masséna-Tolbiac de Paris Rive Gauche, l'université Paris VII- Denis Diderot s'installera sur plusieurs localisations au côté de l'école d'architecture « Paris-Val de Seine » et d'un pôle « langues et civilisations ». Ces implantations se feront notamment dans d'anciens bâtiments industriels qui seront réhabilités et reconvertis. L'objectif est de réaliser un nouveau pôle universitaire ouvert sur son quartier.

Le départ de Paris VII, pour le 13^{ème} arrondissement, doit permettre d'accélérer la mise en sécurité et le réaménagement de Jussieu.

Concernant la Sorbonne, le départ des services du Rectorat permettra le desserrement des activités existantes, la modernisation des espaces de formation et de recherche dédiés aux universités, le développement des capacités d'accueil des bibliothèques ainsi que l'adaptation des installations aux exigences spécifiques des technologies de l'information et de la communication. Sa rénovation contribuera à affirmer la place de cet édifice comme espace de communication et de valorisation de l'image des universités parisiennes.

Ces dispositions seront, le cas échéant, adaptées en fonction de l'évolution des besoins de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, le développement de bibliothèques universitaires et la création de logements sociaux adaptés visent à l'amélioration de la vie étudiante.

Pour accompagner les actions en faveur du développement des activités innovantes et pour diversifier l'offre de formation et de recherche, les installations universitaires seront mieux réparties sur le territoire parisien, notamment dans les quartiers en cours de requalification urbaine.

Le pôle universitaire du 18^{ème} arrondissement (Pajol, Clignancourt) sera notamment renforcé en synergie avec les universités implantées dans la Plaine Saint-Denis.

2. Inscrire la création contemporaine et l'innovation au cœur du projet parisien

Paris est un centre culturel mondialement reconnu. Aussi convient-il de multiplier les initiatives en faveur d'une diffusion artistique de haut niveau en soutenant la création contemporaine dans tous les domaines du champ culturel.

Les actions que la Ville déploie dans ce secteur convergent pour renforcer le rayonnement de la Capitale et mieux répondre aux aspirations diverses des Parisiens. Il en est ainsi des projets qui concernent les grandes institutions municipales, complémentaires des grandes institutions culturelles de l'État. Leur influence au plan régional et, à bien des égards, national ou international doit se développer. Dans le même temps, elles doivent être davantage au service des publics locaux en élargissant leur vocation de lieu de culture et de vie pour tous.

3. Favoriser de nouvelles formes de tourisme

Paris et la région lle-de-France accueillent chaque année un nombre croissant de visiteurs et constituent une des premières destinations touristiques au monde. L'enjeu économique est d'autant plus considérable que ce secteur constitue le gisement d'emplois à Paris le plus important, notamment pour des personnes peu diplômées.

Maintenir un haut niveau d'activité de ce secteur nécessite d'améliorer les conditions d'accueil des touristes. A cet effet, il convient :

- de renforcer les dispositifs d'hébergement chez l'habitant afin de mieux concilier, dans certains quartiers, la vie des Parisiens et la satisfaction des touristes :
- de développer l'accessibilité des sites touristiques et culturels, de la voirie ainsi que les transports en commun pour les touristes handicapés;
- d'équiper la voirie d'une signalétique touristique directionnelle piétonne;
- de développer le tourisme social grâce à la création de nouveaux équipements spécialisés dans l'hébergement et l'accueil des jeunes;
- de développer l'information par la création de nouveaux « offices du tourisme » dans les quartiers les plus fréquentés et, en particulier, dans les gares;
- de mieux organiser les déplacements touristiques pour limiter la circulation des autocars et promouvoir l'usage de la Seine par la mise en place de navettes fluviales;
- d'étendre la limitation ou l'interdiction du stationnement des cars aux abords des sites touristiques, en ménageant toutefois des zones d'arrêt pour la dépose et la reprise des passagers.

A terme, l'interdiction de circulation des autocars dans de larges quartiers pourra être envisagée. La création de parkings pour autocars sera favorisée dans l'agglomération parisienne, dans le cadre d'un partenariat avec les communes concernées et la région lle de France et, pour Paris, en concertation avec les arrondissements.

Enfin l'organisation de l'accueil de la Tour Eiffel, monument emblématique de Paris, devra faire l'objet d'un programme de modernisation.

Le tourisme d'affaires doit, par ailleurs, être conforté. Paris est la première destination mondiale du tourisme d'affaires devant Bruxelles et Londres. Paris est aussi la Capitale mondiale des congrès internationaux. Dans ce domaine, elle doit également renforcer son attractivité, en liaison avec la Région, pour conserver son rang.

A cet effet, l'évolution des installations destinées à l'accueil des salons, des congrès et des expositions sera encouragée avec un double objectif : offrir un meilleur accueil des visiteurs ; mieux les insérer dans leur quartier en réduisant les nuisances créées par les contraintes logistiques d'approvisionnement (montage et démontage des stands).

Cette logique doit inspirer la modernisation du parc des expositions de la Porte de Versailles dont l'intérêt stratégique est conforté. Le parc des expositions doit pouvoir s'adapter aux nouvelles exigences des grandes manifestations. Des capacités d'accueil hôtelier ou d'entreprises, notamment, doivent, à cet effet, être rendues possibles.

La situation du parc des expositions sur les territoires de Paris, Vanves et Issy-les-Moulineaux impose, en toute hypothèse, une évolution des conditions de son fonctionnement afin que ces dernières puissent aussi bénéficier des avantages liés à la présence de cet équipement.

E. Promouvoir une politique ambitieuse pour les grands équipements publics.

La création et la mise en valeur de grands équipements à Paris sont nécessaires pour offrir un niveau de service conforme à son rôle de ville Capitale.

Cette politique ambitieuse pourra s'appuyer sur des partenariats avec les principaux acteurs concernés, aux premiers rangs desquels l'État et la Région.

Les grands équipements trouveront place, en priorité, dans les secteurs de développement et près des pôles d'échanges de transports en commun. Leur rayonnement résultera de la qualité des services offerts et des manifestations qui y prendront place. L'architecture des bâtiments devra naturellement y contribuer en veillant à leur bonne insertion urbaine. Ces grands équipements pourront être l'occasion d'une réflexion plus large destinée à redynamiser les quartiers

environnants. Ils devront alors offrir des services diversifiés, susceptibles de répondre également à des demandes plus locales. Le réaménagement du quartier des Halles, principal lieu de convergence des transports en commun d'Ile-de-France et qui propose une concentration exceptionnelle de services ouverts au public, contribuera ainsi à asseoir le rayonnement de Paris dans le respect de la vie des quartiers riverains. Cette volonté est d'ores et déjà mise en œuvre dans des projets tels que le 104, rue d'Aubervilliers, la Gaîté Lyrique, la piscine sur la Seine, la patinoire Pailleron, la rénovation du Petit Palais ou celle du Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris. Elle sera poursuivie par la création d'une grande salle de concert dans le Parc de la Villette .

F. Créer les conditions de l'accueil de grandes manifestations économiques, culturelles et sportives

Développer l'enseignement supérieur et la recherche, favoriser la création culturelle, l'innovation et de nouvelles formes de tourisme, promouvoir une politique ambitieuse pour de nouveaux grands équipements publics procèdent de la même ambition : accroître le rayonnement et l'attractivité de Paris et de sa région.

Dans la même perspective, créer les conditions favorables à l'accueil des grandes manifestations économiques, culturelles et sportives est une nécessité.

Au cœur de la dynamique régionale, les grands équipements de la capitale ouverts à cet usage, comme le parc des expositions de la Porte de Versailles déjà évoqué, doivent être modernisés pour répondre aux exigences qu'impose l'organisation de manifestations de grande ampleur. Dans un souci de développement durable et de « Haute Qualité Environnementale » , la polyvalence de ces équipements sera recherchée afin qu'ils puissent être adaptés à l'accueil des évènements les plus variés.

Utile pour répondre aux besoins et pour promouvoir le rayonnement de Paris, un tel engagement est aussi essentiel en termes d'emplois. Les retombées dans le secteur de l'économie touristique, notamment, sont potentiellement élevées. Par ailleurs, le secteur du spectacle et de l'événementiel constitue un gisement

d'emplois dont il convient de favoriser la croissance pour lutter contre la précarisation des professionnels concernés.